



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/37
10 octobre 2008



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

PROPOSITION DE PROJET : MADAGASCAR

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche) PNUE et ONUDI

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Madagascar

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de SAO	PNUE, ONUDI

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2007	
CFC: 2.1	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2007			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					2.1								2.1
CTC													0
Halons													0
Methyl Bromide													0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	7.2	7.2	7.2	0.	
		CTC	0.1	0.1	0.1	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	2.3	2.3	2.3	0.	
		CTC	0.	0.	0.	0.	
Coûts de projet (\$US)	PNUE	Coûts de projet	133,000.	87,000.			220,000.
		Coûts de soutien	17,290.	11,310.			28,600.
	ONUUDI	Coûts de projet	78,000.	47,000.			125,000.
		Coûts de soutien	7,020.	4,230.			11,250.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	211,000.	134,000.			345,000.
		Coûts de soutien	24,310.	15,540.			39,850.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	211,000.	0.			211,000.
		Coûts de soutien	24,310.	0.			24,310.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet		134,000.			134,000.
		Coûts de soutien		15,540.			15,540.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, présente au nom du gouvernement du Madagascar, un rapport sur la mise en œuvre du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale au Madagascar à la 56^e réunion du Comité exécutif. Le PNUE présente également une demande de financement pour la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination finale pour la somme de 134 000 \$US (87 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 11 310 \$US pour le PNUE, et 47 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 4 230 \$US pour l'agence de coopération, l'ONUDI).

Contexte

2. La 52^e réunion du Comité exécutif a approuvé le plan de gestion de l'élimination finale au Madagascar afin d'éliminer complètement la consommation de CFC au pays avant 2010. À cette même réunion, le Comité exécutif a aussi approuvé, en principe, le financement total de 345 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 39 850 \$US, ainsi que la somme de 211 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 24 310 \$US, pour la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale

3. Un nouveau décret a été adopté en 2007, après l'approbation du plan de gestion de l'élimination finale par le Comité exécutif, afin de réglementer l'importation, l'utilisation et le commerce des frigorigènes, des halons et de l'équipement de réfrigération à base de CFC. Un atelier national sur l'entrée en vigueur des nouvelles mesures législatives a été organisé à l'intention des principales parties prenantes. La campagne nationale de sensibilisation aux nouvelles mesures législatives est en cours.

4. Quatre ateliers de formation à l'intention des techniciens en entretien d'équipement de réfrigération ont été organisés dans trois régions géographiques. Vingt formateurs et 160 techniciens ont été formés et agréés. Quatre ateliers de formation pour les agents de douane ont été préparés entre les mois d'août et d'octobre 2008. Ils permettront de former 100 agents de douane et importateurs en surveillance et en réglementation des importations de SAO et d'équipement à base de SAO, plus particulièrement les CFC.

5. Des trousseaux d'entretien d'équipement de réfrigération et plusieurs bouteilles de frigorigènes de remplacement ont été achetées et distribuées aux ateliers d'entretien par l'entremise de l'Association des techniciens en réfrigération du Madagascar. Le programme a pour objectif de rendre les frigorigènes accessibles sur le marché malgache et d'encourager l'adaptation de l'équipement à base de CFC à de nouveaux frigorigènes.

6. Des pièces ont été achetées afin de permettre l'assemblage local de 40 appareils de récupération, qui ont été distribués à des ateliers choisis. Il est devenu apparent, au cours de la mise en œuvre de ce volet du programme, que l'assemblage des appareils de récupération au Madagascar n'est pas aussi efficace que prévu, et ce, pour plusieurs raisons. Une modification a été apportée aux caractéristiques techniques de l'équipement d'entretien et de récupération des frigorigènes qui sera livré au cours de la deuxième tranche, afin de mieux répondre aux besoins des techniciens d'entretien du Madagascar.

7. La somme de 138 511 \$US a été décaissée et la somme de 72 649 \$US a été engagée sur les 211 000 \$US approuvés pour la première tranche, en date de septembre 2008.

Programme annuel de mise en œuvre de 2008-2009

8. Les activités suivantes seront mises en œuvre par le PNUE et l'ONUDI au cours de la deuxième tranche : programmes de formation supplémentaires pour les agents de douane, suite du programme de formation et d'accréditation des techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération en pratiques exemplaires de réfrigération et en adaptation aux hydrocarbures, achat et livraison d'appareils de récupération des frigorigènes et d'outils et d'équipement d'entretien, campagne de sensibilisation du public, surveillance, vérification et gestion du plan de gestion de l'élimination finale.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le gouvernement du Madagascar a communiqué des données sur sa consommation de SAO en 2007 aux termes de l'article 7. Le Secrétariat a aussi reçu un rapport du gouvernement sur la mise en œuvre du programme de pays. La consommation de 2,12 tonnes PAO de CFC en 2007 communiquée par le gouvernement du Madagascar représente 0,18 tonne PAO de moins que la consommation permise de 2,3 tonnes PAO pour l'année en question.

10. L'ONUDI a développé une approche au projet selon laquelle les pièces des appareils de récupération étaient importées au pays et ensuite assemblées par la main-d'œuvre locale. Les appareils étaient finalement d'assez grande taille, ce qui en a limité la mobilité, le coût par appareil était sensiblement le même que le coût des appareils de récupération déjà assemblés et le rendement des appareils était faible. Le Secrétariat a conseillé à l'ONUDI et au PNUE d'analyser la situation et de faire connaître l'expérience acquise aux pays qui ont choisi le même genre d'approche pour leurs plans de gestion de l'élimination finale.

11. Le programme de récupération et de recyclage est un volet important qui représente environ 113 000 \$ ou le tiers du financement du plan de gestion de l'élimination finale. Un lien étroit devait être créé entre les activités du plan de gestion de l'élimination finale en cours et deux projets de récupération et de recyclage approuvés dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes du Madagascar et mis en œuvre par la France en tant qu'activités bilatérales. Le projet « Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : mise sur pied d'un réseau national de récupération et de recyclage » a été approuvé à la 29^e réunion du Comité exécutif, en novembre 1999, pour la somme de 82 700 \$US. Il consistait à créer un réseau de récupération et de recyclage de 40 appareils de récupération des frigorigènes provenant d'équipement de réfrigération commercial et industriel, afin de récupérer et de réutiliser 1,2 tonne de CFC par année. Le projet a été déclaré achevé et le décaissement total a été de 70 805 \$US. Le deuxième projet de récupération et de recyclage a été approuvé en novembre 2005, pour la somme de 40 500 \$US, et avait pour objet de réactiver le programme de récupération et de recyclage et de créer un nouveau site de récupération et de recyclage. Ce projet est en cours. Le Secrétariat a sollicité l'avis du PNUE sur les conséquences des activités mises en œuvre et la façon d'intégrer les projets de récupération et de recyclage relevant du plan de gestion des frigorigènes au réseau général de récupération et de recyclage relevant du plan de gestion de l'élimination finale, et la façon dont les travaux de ce projet sont coordonnés avec les activités en cours du PNUE et de l'ONUDI. La réponse du PNUE révèle qu'il semble y avoir un manque de coordination entre les activités bilatérales de récupération et de recyclage de la France et les activités mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale.

12. L'analyse du rapport sur le programme de pays pour l'année 2007 révèle qu'il n'existe pas de système de surveillance pour la remise de rapports sur les CFC récupérés et recyclés. Il n'existe pas d'information sur le nombre d'appareils de récupération et de recyclage en fonctionnement ni sur les

quantités de frigorigènes récupérées, recyclées et réutilisées. L'évaluation qualitative du système de récupération et de recyclage est « négative ». Selon le programme de pays, il semble que la surveillance du programme de récupération et de recyclage en place a été, au mieux, limitée, alors que ce programme est une condition préalable à l'achat d'équipement de récupération et de recyclage, comme indiqué au paragraphe 8 de l'accord. Le Secrétariat a demandé des précisions sur la question ainsi que des propositions sur les moyens d'améliorer le rôle de surveillance des institutions concernées. Le PNUE a indiqué que le pays est en voie d'établir un bureau de surveillance qui sera en fonction d'ici novembre 2008. Par contre, la surveillance ne portera que sur les activités mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale et non sur le programme de récupération et de recyclage actuellement mis en œuvre en parallèle dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes.

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination finale et des coûts d'appui connexes, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, sous réserve de ce qui suit : « Le Comité exécutif demande au gouvernement du Madagascar, au PNUE et à l'ONUDI, en collaboration avec le gouvernement de la France, de prendre des mesures pour intégrer le programme de récupération et de recyclage établi et en développement dans le cadre des activités bilatérales de la France dans un programme commun avec le plan de gestion de l'élimination finale, d'étendre la surveillance assurée dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale au programme commun et de faire rapport sur cette surveillance et ses résultats lors de la demande de la prochaine tranche. »

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	87 000	11 310	PNUE
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	47 000	4 230	ONUDI